

# Compte administratif 2022

---

Date : 6 juin 2023  
Conseil communautaire



# Fonctionnement : une section marquée par les conséquences de l'inflation

---

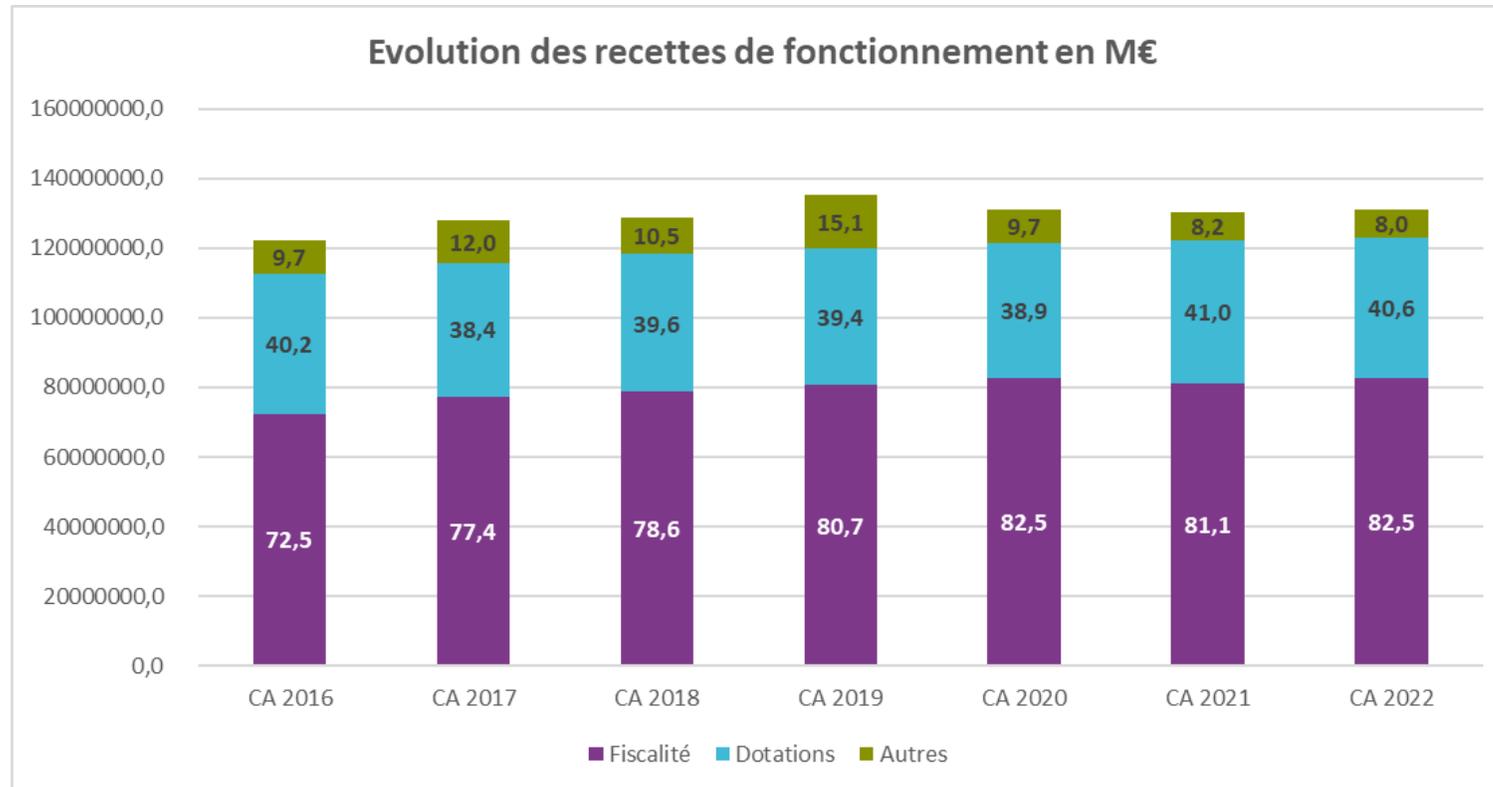
6 juin 2023

Conseil communautaire

# Des recettes de fonctionnement en légère progression sur l'exercice

## Des recettes qui retrouvent difficilement leur niveau de 2020

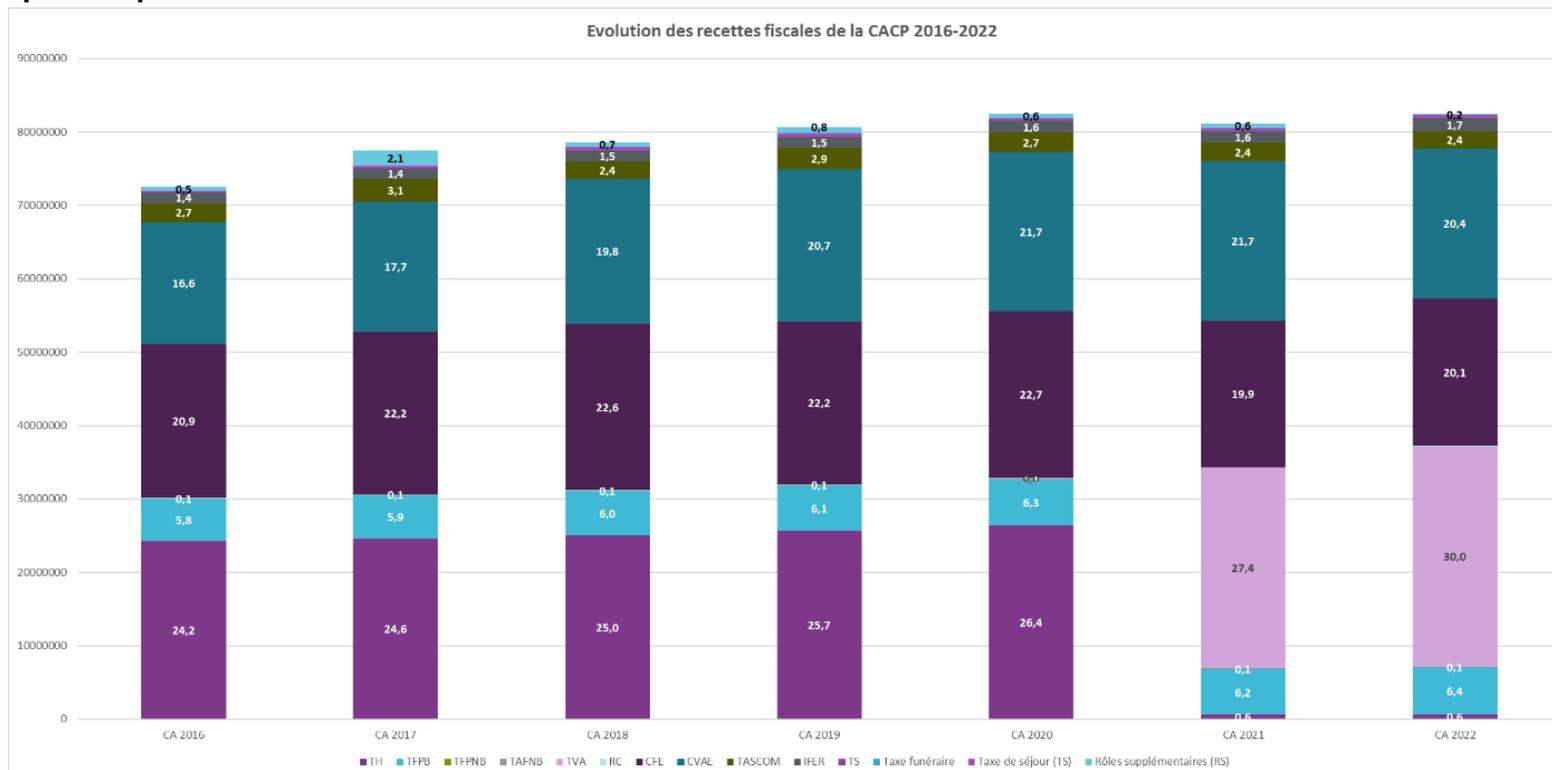
- **131,08 millions d'euros** de recettes réelles de fonctionnement (+0,6%)
- Des recettes dont certaines continuent d'enregistrer les effets de la crise sanitaire
- Diminution structurelle de la dotation globale de fonctionnement (36,1 millions d'euros ; -1,6%)
- Forte progression des produits des services (3,2 millions d'euros ; +22%) qui s'explique par la fin des restrictions sanitaires et une reprise pleine des activités sportives et culturelles.



# Des recettes de fonctionnement en légère progression sur l'exercice

Des recettes fiscales en progression mais avec une fiscalité économique enregistrant les conséquences de la crise sanitaire

- **82,5 millions d'euros** de recettes fiscales en 2022 (+1,6 million) corrélés à la reprise économique nationale
- Une fiscalité économique qui enregistre le contrecoup de la crise sanitaire : diminution de la CVAE de 1,4 million d'euros (20,4 millions d'euros), diminution de la TASCOM (-1,4%), légère progression de la CFE (+1%)
- TVA est la principale ressource fiscale de la CACP : 30 millions d'euros en 2022

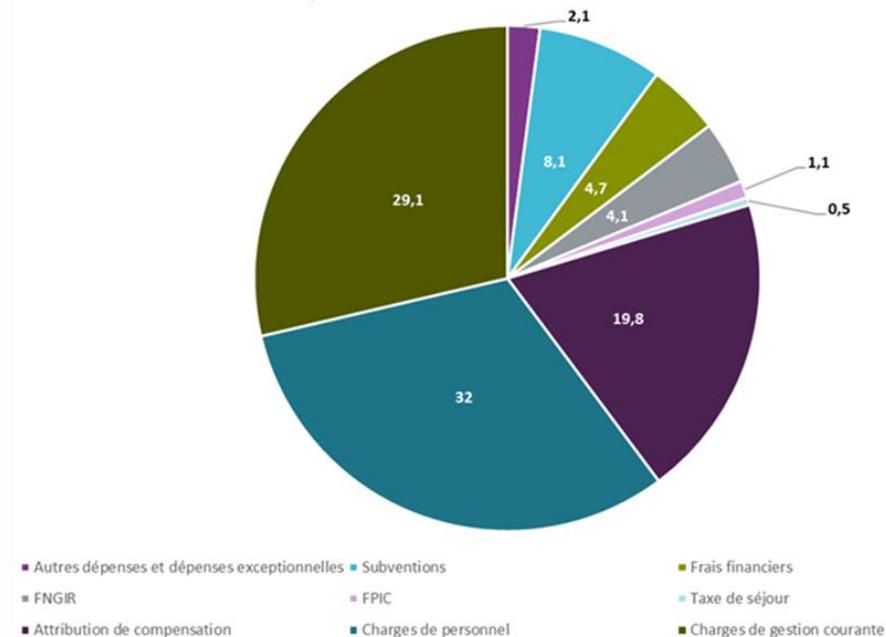


# Une section marquée dès à présent par les conséquences de l'inflation

## Des dépenses réelles de fonctionnement en progression

- **101,4 millions d'euros** de dépenses réelles de fonctionnement (+5,9%) avec un taux d'exécution de 98%
- Dont **29,1 millions d'euros** de charges de gestion (+12,6%) du fait de l'inflation sur les produits énergétiques et sur certaines matières premières comme le papier
  - +0,9 million d'euros en lien avec la hausse de l'énergie pour partie contenue par la mise en place du plan de sobriété
- Dont **32 millions d'euros** de charges de personnel (+5,3%) en lien la mise en œuvre des priorités du mandat et les effets de l'inflation dégel du point d'indice, revalorisation du SMIC)
- Dont **8,1 millions d'euros** de soutien aux partenaires du territoire

Structure des dépenses de fonctionnement de la CACP - Exercice 2022



# Des charges de gestion marquées par l'inflation

Des crédits de fonctionnement qui progressent sous l'effet de l'inflation

- **29,06 millions d'euros** en 2022 soit une progression de 3,2 millions par rapport à l'exercice précédent (+12,6%)

## Politique Eclairage public :

1,6 million d'euros de loyer pour la part en fonctionnement



## Politique Mobilités :

3 million d'euros de participation à la convention tripartite CACP-IDFM-STIVO



## Politique Paysages :

2,4 millions d'euros pour l'ensemble des dépenses courantes dédiées à l'entretien des espaces verts du territoire



## Politique Sports :

0,5 million d'euros pour les dépenses courantes du pôle sportif des Maradas



## Politique Patrimoine :

0,7 million d'euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien du patrimoine communautaire (hors équipements sportifs et culturels)



## Politique Espaces publics :

0,7 million d'euros pour les dépenses courantes relatives à l'entretien de la voirie



# La poursuite du soutien aux partenaires du territoire dans un contexte renouvelé

## La poursuite du soutien aux partenaires du territoires dans le cadre de la sortie de crise sanitaire

- **8,1 millions d'euros de subventions** soit une diminution de 9% par rapport à 2021 dont les secteurs principaux sont :

### Sports et loisirs

- **1,6 million de subvention de fonctionnement au secteur sportif**
- **Structures soutenues** : Hockey club, Cergy-Pontoise Natation, Club des sports de glace...
- Contribution statutaire de 0,63 M€ à l'Île de loisirs

### Développement économique

- **0,70 million de subvention de fonctionnement de soutien au secteur économique**
- **Dont 0,18 million de subvention d'équilibre à la Turbine**

### Culture & Education artistique

- **2,6 millions de subvention de fonctionnement au secteur culturel**
- **Structures soutenues** : Scène nationale, compagnie Hubert Japelle, Art ensemble, Jazz au fil de l'Oise...

### Politique de la ville

- **1,3 million de subvention de fonctionnement dans le cadre de la politique de la ville**
- **Structures soutenues** : Espérer 95, Sauvegarde l'enfance...

# Investissement : un niveau d'exécution élevé en lien avec la première annuité du PPI 2022-2028

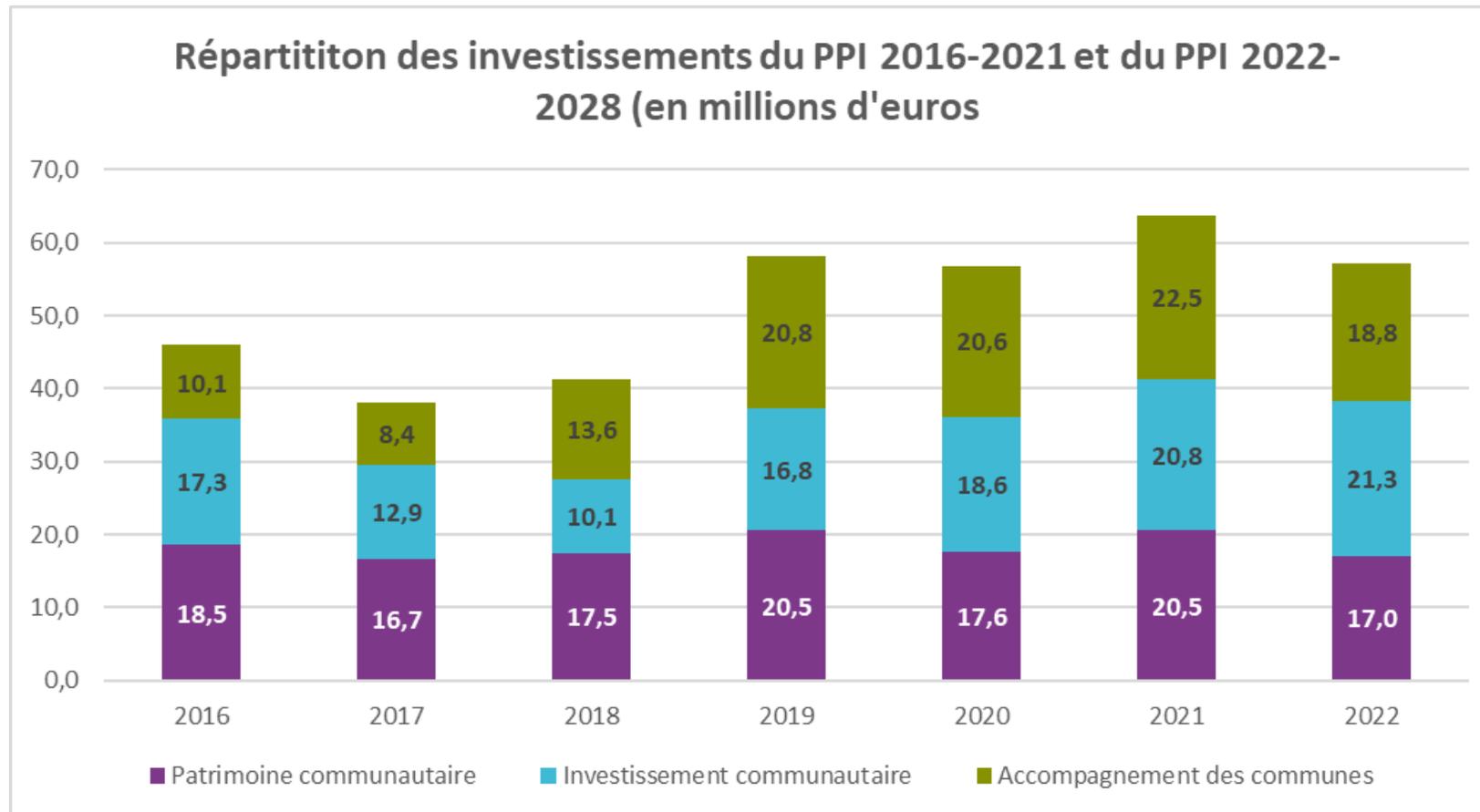
6 juin 2023

Conseil communautaire

# Une première annuité du PPI 2022-2028 marquée par un important taux de réalisation

Un haut niveau d'investissement porté par la CACP pour une première annuité

- **95,8 millions d'euros** de dépenses réelles d'investissement dont 57,22 millions dans le cadre de la première annuité du PPI
- Taux d'exécution de 85% qui s'explique notamment par les coups partis du précédent PPI



# Un PPI 2022-2028 qui traduit dès sa première annuité les priorités du mandat

Une attention particulière portée à l'entretien du patrimoine communautaire

- **17,04 millions d'euros en 2022** soit un taux d'exécution de 84% dont :



**Politique publique Paysages** : plus de 0,5 million d'euros pour l'entretien des espaces verts et des sites majeurs

**Politique publique Sports** : 0,4 million d'euros pour la rénovation des piscines du territoire cergypontain



**Politique publique Espaces publics** : 1 million d'euros dédié à la rénovation des chaussées et 346.000 euros pour les rénovations de trottoirs

# Un PPI 2022-2028 qui traduit dès sa première annuité les priorités du mandat

Des projets communautaires dont certains sont en phase travaux qui nécessitent des investissements majeurs

- **21,33 millions d'euros en 2022** soit un taux d'exécution de 81% dont :



**Politique publique Mobilités** : travaux du Pôle Gare Préfecture pour 4,3 millions d'euros



**Politique publique Culture** : travaux du Forum II de Vauréal pour 6,4 millions d'euros



**Politique publique Berges de l'Oise** : 0,7 million d'euros pour l'aménagement des berges de l'Oise et notamment le chemin de la pelouse

# Un PPI 2022-2028 qui traduit dès sa première annuité les priorités du mandat

Un PPI qui poursuit l'accompagnement des communes en lien avec des modalités d'intervention renouvelées

- **18,85 millions d'euros en 2022** soit un taux d'exécution de 90% dont :



**Accueil de la petite enfance** : 4,4 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros pour la Maison de la petite enfance à Vauréal

**Groupes scolaires** : 9,3 millions d'euros dont 1,8 million d'euros pour l'école Saint-Exupéry d'Osny

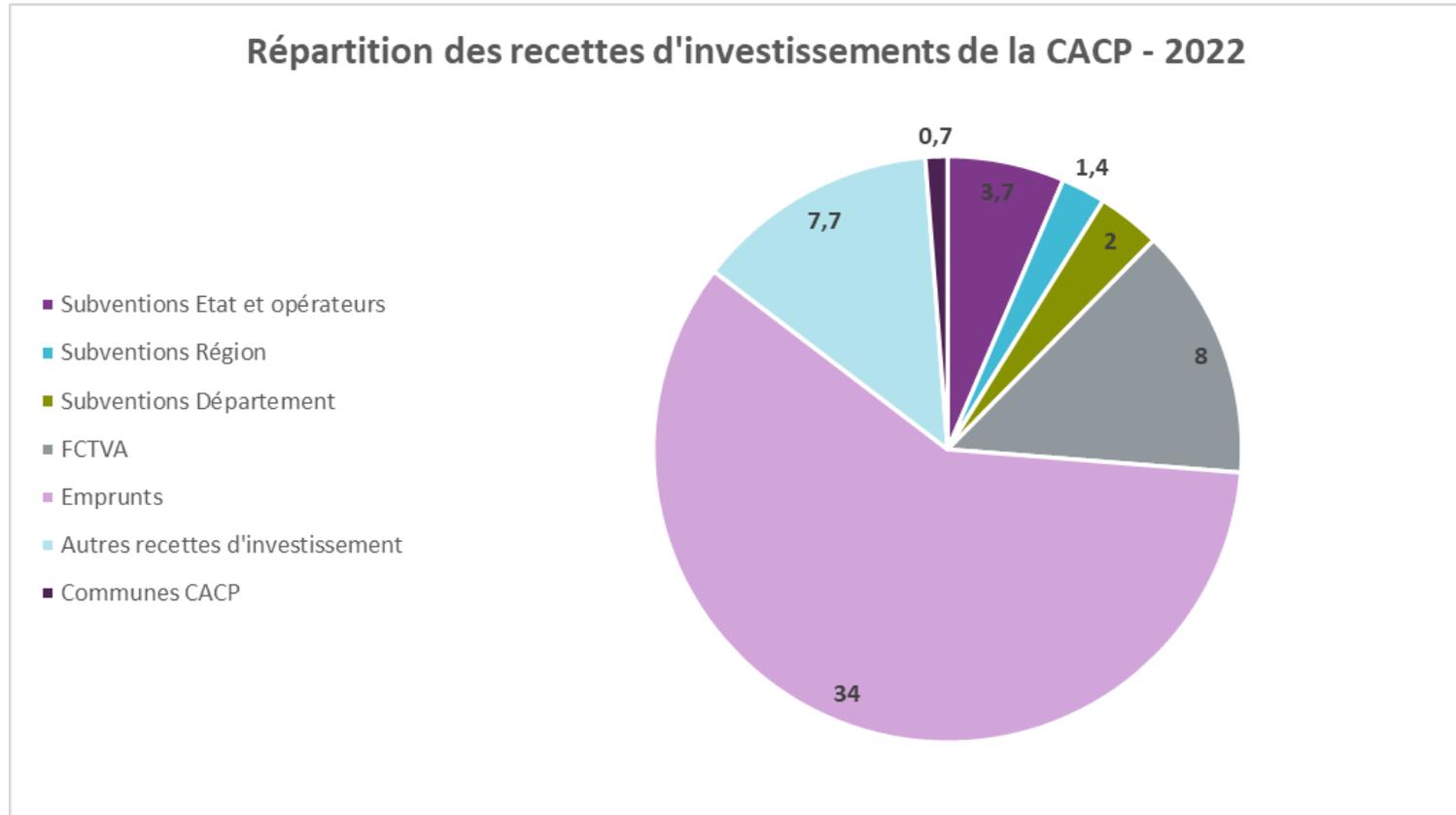


**Fonds de concours 2022-2028** : 1,1 million d'euros dont 800.000 euros en 2022 pour la reconstruction du groupe scolaire Ludovic Piette à Pontoise

# Des recettes d'investissement qui traduisent les efforts de recherche de cofinancements de la CACP

Des recettes d'investissement couvrant plus de 60% des dépenses d'investissement

- **57,45 millions d'euros** de recettes réelles d'investissement (+17%)
- Des subventions et recettes de partenaires à hauteur de 15,45 millions d'euros en lien avec la finalisation de certaines opérations et la recherche active de cofinancements
- Les subventions et fonds de concours perçus représentent 27% des recettes d'investissement



# Des ratios financiers en adéquation avec les objectifs du pacte financier et fiscal

---

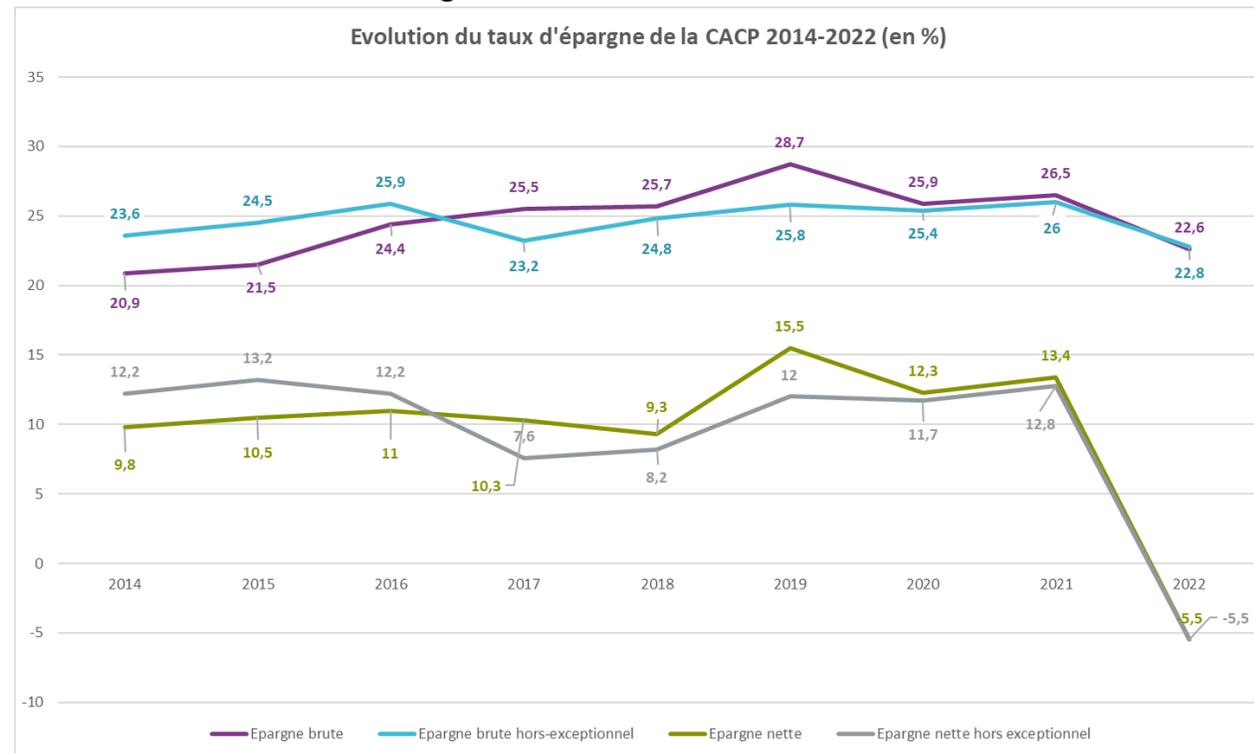
6 juin 2023

Conseil communautaire

# Un taux d'épargne brute supérieur à 20% en 2022 en adéquation avec la stratégie financière de la collectivité

Malgré les contraintes un niveau d'épargne maintenu à un haut niveau sur l'exercice 2022 premier niveau

- **29,65 millions d'euros** d'épargne brute (hors provisions) à la fin de l'exercice 2022
- Un taux d'épargne brute de **22,8%** (-3,2 points)
- Une contraction de l'épargne brute par rapport aux exercices précédents qui s'explique :
  - Une moindre progression des recettes liée aux effets de la crise sanitaire
  - Une hausse marquée des dépenses en lien avec les conséquences directes et indirectes de l'inflation
  - Le changement de statut de la CACP au regard du FPIC



# Un stock de dette important mais qui demeure maîtrisé

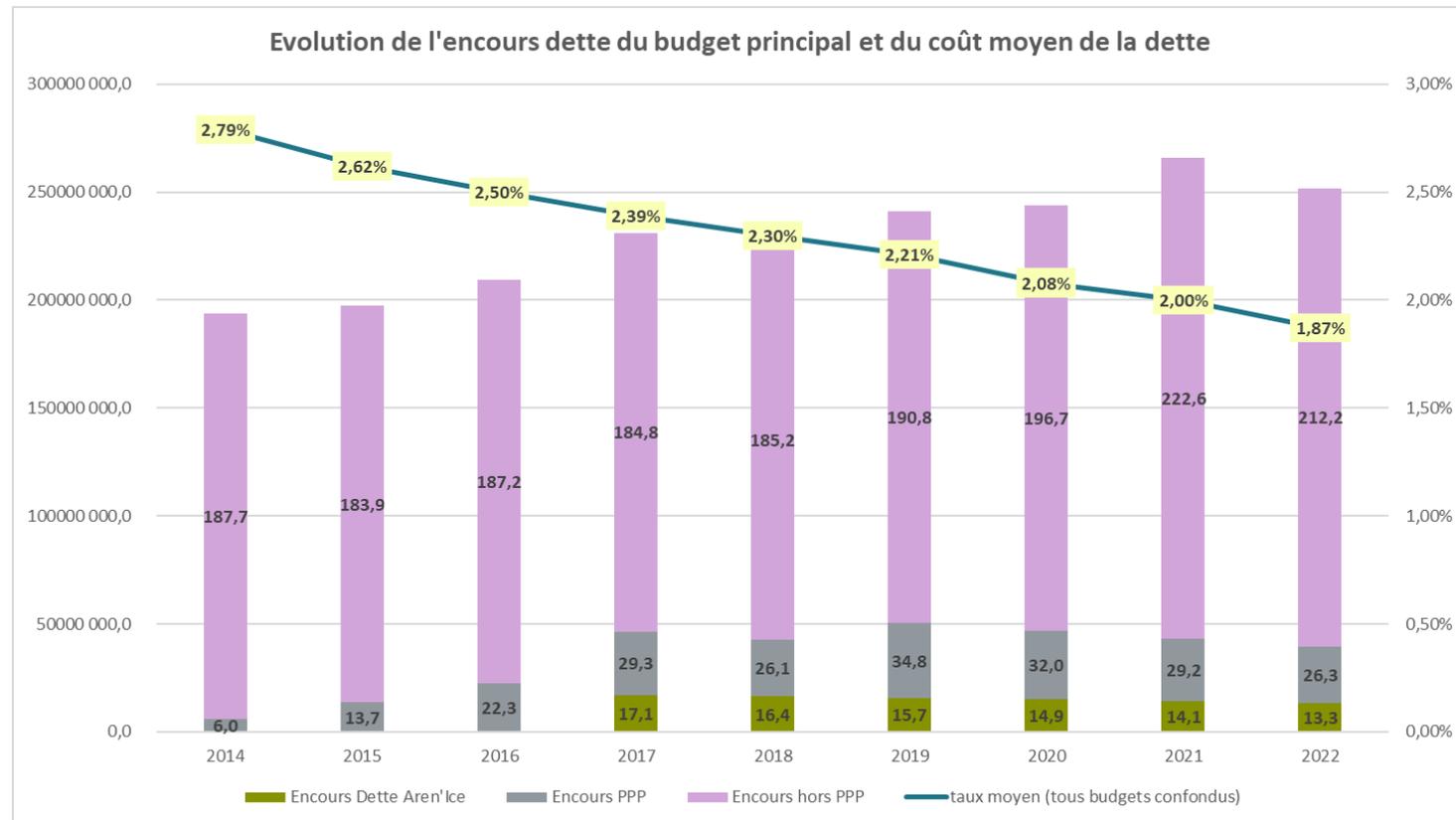
Un encours de dette en progression en raison de la réintégration de la dette Aren'Ice

- **253,45 millions d'euros** de dette consolidée dont 251,83 au budget principal
- Un encours de dette au budget principal qui intègre au 31 décembre 2022 :
  - Encours PPP Eclairage public : 26,3 millions d'euros
  - Encours Dette Aren'Ice : 13,33 millions d'euros
- Un encours de dette qui diminue de 13 millions d'euros à périmètre constant (hors dette Aren'Ice)
- Souscription de 31,8 millions d'euros d'emprunt au budget principal en 2022 et de 0,2 million d'euros au budget annexe GEMAPI :
  - Une partie souscrite à taux variable compte tenu des évolutions du marché bancaire (taux d'usure, politique monétaire de la Banque centrale européenne)
- Un exercice marqué par un remboursement obligatoire de 25 millions d'euros

# Des ratios financiers en adéquation avec la trajectoire financière de la CACP

Un encours de dette sécurisé, diversifiée et à des coûts de gestion performant

- **91% de l'encours** de dette est à taux fixe et 100% de l'encours classé A1
- Diversification de la structure de la dette : emprunts obligataires, emprunts classiques, emprunts revolving...
- 1,87% coût moyen de la dette en 2022
- Une capacité de désendettement en légère progression : **8,5 ans en 2022** contre 7,5 ans en 2021 à périmètre constant



# Les résultats 2022 des budgets annexes

---

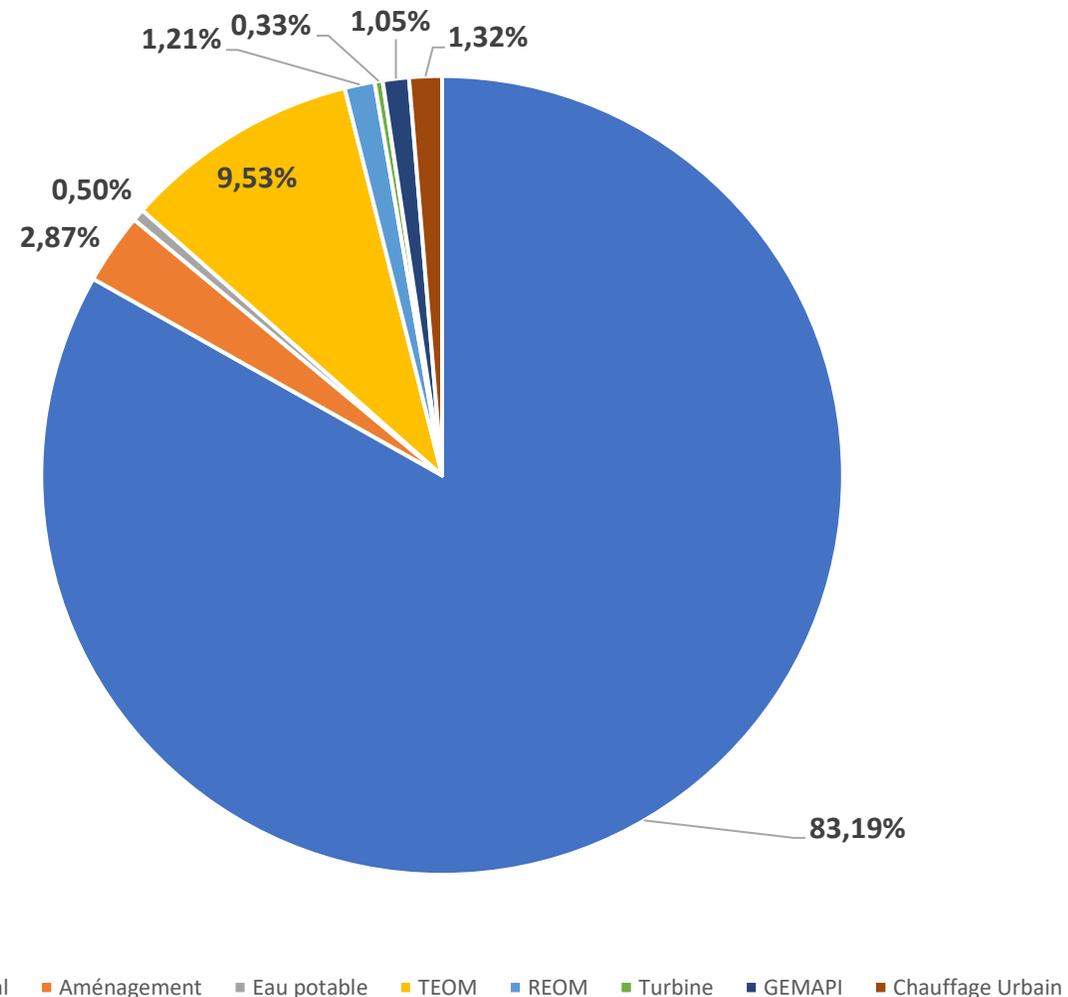
6 juin 2023

Conseil communautaire

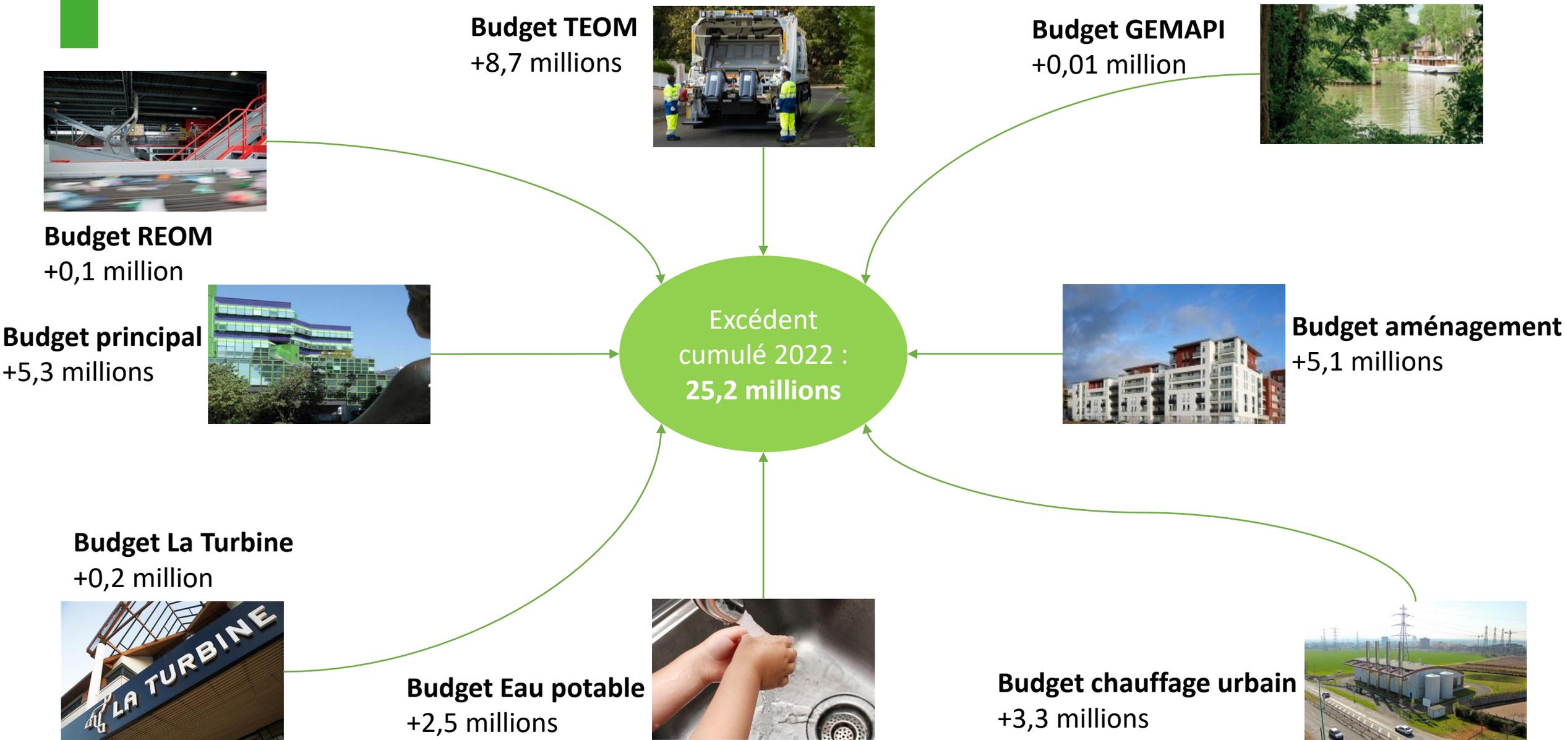
# Les résultats 2022 des budgets annexes

- **279 millions d'euros** de dépenses consolidées (+18,6 millions)
- **304 millions d'euros** de recettes consolidées (+6,9 millions)
- **25,2 millions d'euros** d'excédents consolidés contre 37 millions en 2021
- **83,2%** des dépenses portées par le budget principal

Répartition des dépenses du budget consolidé de la CACP en 2022  
(hors opérations d'ordre)



# Les excédents cumulés des budgets de la CACP en 2022



---

Compte administratif 2022  
Conseil communautaire 6 juin 2023

